

Compte Rendu Bureau Exécutif n° 384 Mercredi 30 Octobre 2019 – Distanciel

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Peggy DICKENS, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD, Vincent LECRUBIER,

Membre Invité : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral,

Membre du BEX excusé : Anne-Laure VIARD, Bernard DUROURE

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX – Calendriers des instances -	Présence de deux Vice-présidents de la FFCK sur le Marathon de l’Ardèche, avec Caroline JEHL et Didier CHAVRIER.

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Affiliation d’un Club	<p>Demande d’affiliation d’un nouveau club : le Tonic Club Kayak en Guadeloupe, Avis favorable du Comité Régional et du Service d’affiliation,</p> <p style="text-align: center;">→ Validation par le BEx</p>
2. Page Facebook FFCK Paracanoë / Handikayak	<p>La page Facebook FFCK Paracanoë / Handikayak diffuse aujourd’hui des informations (publications, photos, vidéos...) relatives au Paracanoë (haut niveau paralympique) et au handikayak (développement).</p> <p>Le Head-Coach Paracanoë, propose de faire évoluer cette page Facebook, pour conserver celle-ci pour le Paracanoë et créer une deuxième page pour toutes les infos relatives au handikayak.</p> <p>Les raisons invoquées sont que les objectifs ne sont pas les mêmes et qu’en cette année olympique/paralympique, il apparaît intéressant de mettre en avant nos athlètes paracanoë en leur dédiant une page Facebook spécifique, tout en donnant toute sa place au handikayak.</p> <p style="text-align: center;">→ validation de principe pour l’Approbation du BEx, sous réserves de la validation des CNA concernées.</p>
3. Compte-rendu du Bureau Médical du 27 Septembre 2019	<p>Suite au décès de Gilbert PERES (membre du bureau médical, conseiller scientifique de la commission médicale et par ailleurs président du Comité Pagaie-Santé), le bureau médical propose que soit remise à titre posthume, une médaille d’or de la FFCK à sa famille.</p> <p>Il a été demandé dans le cadre de la réforme des Licences que la Commission Médicale puisse réfléchir sur la différence entre une activité Sportive de Compétition et une activité Physique pour laquelle, sur cette dernière, il serait souhaité de ne pas avoir à demander un Certificat d’Absence de Contre-Indication (pour des « balades » en Canoë ou en Kayak en comparant à d’autres</p>

	<p>activités comme la marche, la randonnée pédestre, le cyclotourisme, ...). Les médecins de la Commission Médicale vont réfléchir à cette proposition, sachant que (en dehors de la position juridique actuelle du code du sport), la frontière entre activité physique et activité sportive est difficile à établir dans nos activités à la pagaie. Il est rappelé qu'actuellement, une activité de loisir nécessite un certificat médical initial et un QS-Sport annuel alors qu'une location d'un canoë ne demande aucun certificat médical. Une activité de canoë kayak ne nécessite aucun certificat médical pour les scolaires dans le cadre de la pratique de l'EPS où le principe d'une aptitude à priori est retenu.</p> <p>→ Validation de ce Compte-Rendu</p>
<p>4. Déplacement du championnat de France des clubs de slalom 2019.</p>	<p>Suite au manque d'eau le 12 et 13 novembre dernier, les championnats de France des clubs de Slalom prévus à Uzerche n'ont pu avoir lieu. La CNA a souhaité maintenir cette compétition pour 2019.</p> <p>Une nouvelle date a pu être trouvée entre la CNA SLA et le club d'Uzerche pour une nouvelle organisation. Une enquête de participation a été menée par le club d'Uzerche. 10 clubs ont répondu favorablement.</p> <p>La date retenue est le weekend du 30 novembre et 1^{er} décembre 2019</p> <p>→ Validation par le Bureau Exécutif</p>
<p>5. Règles de sélections olympiques – prolongation du processus slalom</p>	<p>Validation des règles de sélections pour les Jeux Olympiques de Tokyo après passage en Comité de Sélection et au GSOP. Ces règles doivent être soumises à la Commission Consultative de Sélection Olympique (CCSO) du comité national olympique (CNOSF) pour avis avant diffusion.</p> <p>→ Le BEx approuve cette rédaction des règles de sélection olympique – prolongation processus slalom. En attente de validation CCSO avant officialisation</p>
<p>6. Attribution championnat de France de de Slalom 2020</p>	<p>Bourg Saint Maurice était l'organisateur du Championnat de France Slalom 2020. Suite aux intempéries du mois de juillet et compte tenu des travaux nécessaires à la remise en état du bassin, la ville de Bourg Saint Maurice a renoncé à l'organisation de ce championnat en 2020 et proposé le report de sa candidature à 2021.</p> <p>Dans ces conditions, le CRCK PACA a accepté de prendre en charge cette organisation du 06 au 12 Juillet à L'Argentière.</p> <p>Compte tenu des difficultés liées à la période envisagée, un appel à candidature a été réalisé auprès de nos clubs.</p> <p>Cet appel a été infructueux.</p> <p>En conséquence et après échanges, la candidature du CR PACA à l'organisation du Championnat de France Slalom du 06 au 12 Juillet à L'Argentière est retenue.</p> <p>→ Validation par le Bureau Exécutif</p>
<p>7. Attribution championnat de France de Slalom 2021</p>	<p>La ville de Bourg Saint Maurice propose sa candidature pour le Championnat de France Slalom la dernière semaine du mois de juillet 2021. Cette candidature fait suite à l'impossibilité d'accueillir le Championnat de France en 2020.</p> <p>→ Validation par le Bureau Exécutif</p> <p>La Commission Nationale Slalom devra travailler pour définir le calendrier des Championnats de France sur l'ensemble de la prochaine olympiade.</p>

<p>8. Modification du règlement Slalom pour 2020</p>	<p>Vu la modification des lieux et dates des championnats de France slalom 2019 suite à la destruction du bassin de Bourg St Maurice ; Vu la modification nécessaire des dates de l'animation N2 et N3 induite par la modification ci-dessus ; Vu la nouveauté de la nouvelle animation nationale N2 et N3 avec l'apparition d'une coupe de France par strate et des règlements spécifiques ; Il est apparu que deux articles du règlement slalom ne sont pas en cohérence et ne permettent pas une adaptation suffisante. En effet, avec la disparition d'une manche N3, les compétiteurs sont obligés de participer à toutes les autres manches de la Coupe de France (sans « joker ») pour une animation N3 ciblant un public jeune. C'est pourquoi, la CNA slalom souhaite une révision exceptionnelle par le conseil fédéral de l'article RP 65 et RP 69.2.5. afin de les mettre en cohérence. → Le BEx approuve cette proposition de mise en cohérence. Elle sera soumise au Conseil Fédéral pour validation.</p>
<p>9. Candidatures aux instances internationales</p>	<p>Après les jeux de Tokyo 2020, l'ICF – fédération internationale de Canoë-procèdera à l'élection des membres de ses instances. Le président fédéral propose de soutenir la candidature de Jean-Michel PRONO, Président de la Commission Slalom de la Fédération Internationale de Canoë (ICF), aux fonctions de Vice-président au sein de l'exécutif de l'ICF. → Le BEx approuve cette proposition qui sera soumise au Conseil Fédéral pour validation.</p>
<p>10. Ordre du jour du Conseil Fédéral</p>	<p>Validation de l'ordre du jour du Conseil Fédéral par le BEx.</p>
<p>11. Suites du dossier judiciaire pour les malfaçons sur la rénovation du local de Joinville le Pont</p>	<p>Suite à une étude structurelle en 2015 de la charpente bois et métallique du bâtiment de Joinville le Pont, la FFCK avait confié en 2016 les travaux de couverture à une entreprise spécialisée, en conservant la société d'expertise comme maître d'œuvre. Compte-tenu des modifications apportées au marché initial, l'entreprise de couverture a établi un devis des plus-values pour un montant supplémentaire de 22 k€HT. Un procès-verbal de réception définitive des travaux avait été établi le 4 novembre 2016 avec des réserves en raison d'une diminution de l'éclairage naturel, les vitres de toit n'étant pas en concordance avec les plaques translucides du plafond. Les conclusions de l'expert ont été remises le 30 janvier 2018. Notre avocate est missionnée pour négocier le paiement des sommes dues et les dommages et intérêts de la partie adverse. En l'absence de locataire pour l'instant, le Bureau Exécutif ne souhaite pas entreprendre les travaux sur les faux-plafonds et souhaite clore ce dossier.</p>
<p>12. Compte-rendu réunion téléphonique CNA Freestyle 24 sept 2019</p>	<p>Quelques modifications ont été demandées. → Validation par le Bureau Exécutif</p>

<p>13. Compte-rendu du BEF du 16 sept 2019</p>	<p>On retiendra notamment :</p> <p>Les avancées dans la mise en place de la plateforme de formation à distance <i>E-learning</i> FFCK,</p> <p>L'expérimentation du nouveau système Pagaie Couleurs en cours.</p> <p>→ Validation par le Bureau Exécutif</p>
<p>14. Propositions nominations juges inter ECA pour 2020</p>	<p>Les propositions des CNA et de la CNJA pour la nomination des juges internationaux ont été étudiées par les membres du BEx, pour le Marathon, le Freestyle et la Course en Ligne</p> <p>Les propositions sont retenues mais le BEx demande une attention particulière sur la parité dans les propositions.</p>
<p>15. Convention service civique</p>	<p>Demande d'agrément collectif Service Civique</p> <p>La demande d'agrément collectif pour l'accueil de volontaires en service civique est soumise à l'approbation du BEX. Cet agrément collectif permet à la FFCK de porter des candidatures de ses structures et comités.</p> <p>Le Service Civique permet d'agir en direction de l'utilité sociale des pratiques éducatives des sports de pagaie. Il favorise l'engagement de jeunes volontaires dans des projets n'ayant pas de vocation économique. Il est par ailleurs cohérent avec le projet associatif de la FFCK qui développe l'éducation par les sports de nature au travers de 2 projets majeurs : le développement des sports de pagaie dans le cadre scolaire (EPS, USEP, UNSS...) et via son dispositif "Pagaies Couleurs" qui s'appuie sur un volet d'éducation à l'environnement.</p> <p>Il est proposé que pour 2020 ce dispositif puisse accueillir jusqu'à 30 volontaires.</p> <p>La fiche mission retenue: Sensibiliser à la santé, à l'environnement, à la lutte contre les discriminations et les conduites à risques par le canoë-kayak.</p> <p>→ Validation par le Bureau Exécutif de la demande d'agrément et de convention.</p>

<p>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. Manifestation de la FFCK pour le retour des Jeux Olympiques et Paralympiques</p>	<p>Réflexion sur un projet ambitieux de la fédération ayant pour but d'organiser une manifestation d'envergure multidisciplinaire à VAIRES-SUR-MARNE, au retour des J.O.P de TOKYO, en octobre 2020. Au carrefour de deux olympiades, sur la route qui nous mènera de Tokyo 2020 à Paris 2024, cet évènement sportif d'envergure, ludique et convivial rassemblerait toutes les disciplines de la FFCK et Sports de pagaie sur un même site (Vaires-sur-Marne) aux mêmes dates (les mercredi 7 et/ou jeudi 8 octobre pour les scolaires / et du vendredi 9 au dimanche 11 octobre 2020).</p>

<p>2. Note de cadrage budgétaire</p>	<p>La note de cadrage budgétaire et le calendrier prévisionnels sont soumis pour étude.</p> <p>Le budget prévisionnel a pour vocation de permettre de mettre en phase les orientations du projet fédéral et ceux de la convention d'objectif ministérielle avec les moyens et ressources dont nous disposons.</p> <p>Les priorités pour 2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La participation aux Jeux Olympiques et paralympiques de TOKYO 2020 2. L'augmentation de nos ressources : partenariats, fonds de dotation, centrale d'achat et e-shop, nombre de licenciés et de structures, bureau d'études, location du siège fédéral. 3. La maîtrise de nos charges d'infrastructures : le fonctionnement de notre siège à Vaires-Sur-Marne et la construction du nouveau siège fédéral. 4. La mise en œuvre des éléments les plus structurants du projet fédéral 5. La maîtrise du budget, de son suivi, ainsi que de notre masse salariale 6. La mise en place des outils nécessaires à un pilotage et un suivi du budget – outils de dématérialisation des notes de frais. <p>Suite à cette note de cadrage, le calendrier prévu est le suivant :</p> <p>5 novembre : transmission des propositions des responsables budgétaires, 15 novembre : comité de suivi budgétaire (bilan 2019 et préparation 2020), Validation des budgets par le BEx le 5 décembre, par le Conseil Fédéral du 18 janvier et par l'Assemblée Générale du 4 avril.</p>
--------------------------------------	---

<p align="center">INFORMATION du BUREAU EXECUTIF</p>	
<p>1. PPF : bilan et visite dans les Régions avec le DTN</p>	<p>Souhait de la Direction Technique Nationale de repartir dans les régions avec un membre de l'Exécutif pour faire le point de la situation et pour influencer sur les politiques sportives dans les régions.</p>
<p>2. Point sur les Ressources Humaines</p>	<p>Un point est fait sur les évolutions des Ressources humaines au sein de la Fédération.</p>
<p>3. Point sur les Pagaies Blanches</p>	<p>38 918 Licences Pagaies Blanches au 29/10/2019 et plus de 70 000 licenciés en global pour la FFCK.</p>

Fin du BEX à 23 h 12

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

